



Crédit photo : <http://ddo6.blogs.apf.asso.fr>

L'INTERMÈDE

SERVICE OFFERT AUX PROCHES AIDANTS

Le rôle de proche aidant est sans contredit un rôle qui fragilise le proche au niveau de sa santé mentale s'il porte seul les soins à donner à l'aidé. Comme le démontrent les différentes études portant sur la réalité et les besoins des proches aidants, l'aidant commence par répondre aux besoins de la personne qu'il assiste avant de répondre à ses propres besoins.

Trop souvent, l'aidant reporte ses rendez-vous médicaux, ses activités sociales et certaines tâches en lien avec ses propres besoins, par fatigue, par manque de temps ou simplement parce qu'il n'a personne pour agir auprès de l'aidé en son absence surtout si le besoin est ponctuel et non planifié.

Cette réalité menace la santé physique et mentale des proches aidants, ce qui peut compromettre le maintien à domicile de l'aîné et l'engagement de l'aidant.

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Maintenir l'engagement du proche aidant auprès de l'aidé et contribuer au maintien à domicile de l'aîné.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- Alléger le fardeau des proches aidants en leur offrant un service accessible.
- Réduire les facteurs de stress des proches aidants pour prévenir la détérioration de leur état de santé physique et mentale.
- Offrir du temps aux proches aidants pour vaquer en toute quiétude à leurs occupations en lien avec des besoins ponctuels (rendez-vous médicaux, activités sociales et de divertissement, responsabilités familiales, etc.).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

Le proche aidant doit habiter avec un aîné qui fréquente le Centre de jour et pour lequel ce dernier doit être inscrit au Centre de jour pour du répit à l'aidant. Pour les nouveaux clients du Centre de jour, nous allons attendre environ 3 mois suivant l'inscription de l'aîné, pour offrir ce service afin de nous permettre de bien connaître l'aîné et pour lui laisser le temps de se familiariser avec les lieux.

CRITÈRES D'EXCLUSION :

Après une évaluation en équipe interdisciplinaire, il se peut qu'une demande soit refusée si l'aîné est vulnérable aux changements et que cela lui occasionne un grand niveau d'anxiété qui peut amener de la désorganisation pour lui-même et pour les autres. Les critères d'exclusion pour ce service sont les mêmes que ceux en place au Centre de jour.

MODALITÉS

Lieu : Au Centre de jour
Berthiaume-Du Tremblay

Horaires : Du lundi au vendredi,
tout au long de l'année.

Heures : 3 possibilités offertes
incluant le repas du dîner :

- De 9 h à 13 h 15
- De 11 h 30 à 15 h
- De 9 h à 15 h
-

Nombre de places disponibles par jour : 3 places sont disponibles

Mode de transport : Transport
personnel assumé par la famille

Mode de paiement : Payable en
argent comptant

Tarif : Un tarif unique de 15 \$

*La contribution financière
permettra de bonifier et de
développer la programmation
offerte aux proches aidants.

**Le nombre de journées annuelles
accordées par famille** :

- 12 journées sont accordées par
famille entre le 1^{er} avril et le 31
mars.
- Il n'y a pas de limite de jours
consécutifs.
- Si les 12 journées ne sont pas
prises dans l'année, elles sont non
cumulables et non transférables.

Le Centre de jour émettra sur
demande, à la fin de l'année
financière, un reçu pour les aidants.

Centre de jour Berthiaume-
Du Tremblay
1635, boul. Gouin Est
Montréal, Qc H2C 1C2
Téléphone : (514)-381-1841



L'INTERMÈDE

POUR FAIRE UNE DEMANDE

- La demande doit être faite auprès de votre intervenante au minimum 48 heures à l'avance. Les 48 heures excluent les fins de semaine et les jours fériés.

Par exemple : Si un aidant a besoin du service pour le lundi, il doit faire sa demande le jeudi avant 11 heures auprès de l'intervenante pour permettre à celle-ci d'organiser la journée.

- En cas d'annulation et peu importe le motif de l'annulation, cette journée ne pourra pas être reprise ultérieurement. Cette mesure découle de notre souci de maximiser l'accessibilité au service à l'ensemble des proches aidants.